

UTILISATION FRAUDULEUSE DE CARTES BANCAIRES

COMMENT SE PROTEGER ?

-=-

Aujourd'hui, retirer de l'argent, régler ses achats ou encore consulter le solde de son compte au moyen de sa carte bancaire (carte nationale, de retrait...) est devenu un acte banal. Malgré l'intégration, en 1993, d'une puce électronique attribuant un code spécifique à chaque carte bancaire, on assiste à une augmentation régulière du nombre de vols de ces cartes, avec mémorisation de leur code par les escrocs, à proximité des distributeurs de billets.

En France, cette pratique est à l'origine d'un grand nombre d'utilisations frauduleuses de cartes bancaires. Parallèlement, on observe une recrudescence des vols de cartes étrangères, dépourvues de puces électroniques et de copies des pistes magnétiques permettant la fabrication de contrefaçons utilisées à l'étranger.

Or, la carte bancaire, **lorsqu'elle est perdue ou volée**, présente toujours, un certain nombre de risques pour son propriétaire :

🔓 Elle peut être utilisée frauduleusement :

- par un proche connaissant le code confidentiel
- pour effectuer des **commandes par correspondance**, par téléphone, minitel ou sur Internet : il suffit de communiquer au vendeur les numéros de la carte et de la date d'expiration de sa validité.

Ces informations figurent sur la carte elle-même mais aussi partiellement, sur la facture délivrée par le distributeur de billets, ainsi que sur certains tickets témoignant d'un achat par carte bancaire (facture des distributeurs automatiques de billets de train, tickets de supermarchés...).

Par ailleurs, dans certains cas exceptionnels, des personnes chargées d'enregistrer les commandes par correspondance utilisent à leur tour des données qui leur sont transmises pour effectuer ce type d'achats.

🔓 Elle peut servir de support à la fabrication de cartes contrefaites.

Par conséquent, si vous possédez une carte bancaire, veuillez à prendre certaines précautions :

Utilisez de préférence les distributeurs situés dans des sas, uniquement accessibles au moyen d'une carte bancaire. Ne vous laissez pas distraire aux alentours des distributeurs de billets.

- Ne quittez pas des yeux votre carte bancaire, lors d'un règlement dans un commerce, la transaction doit se faire devant vous. Ne laissez pas le commerçant s'éloigner seul avec une carte, même momentanément. Il suffit de quelques secondes pour copier un piste magnétique.

Ces dispositions vous permettront de vous prémunir contre :

- Les vols « par ruse », généralement commis par deux ou trois individus. L'attention du porteur de la carte est détournée par un complice. Le voleur peut soit subtiliser la carte après avoir pris connaissance du code confidentiel, soit subtiliser une fausse carte à la vraie, toujours, après avoir lu le code confidentiel. La plupart du temps, le voleur lit ce code par dessus l'épaule de la personne qui est en train d'effectuer le retrait.
- Les vols pouvant s'accompagner de violences, où le titulaire de la carte est contraint de communiquer son code confidentiel.
- Le « piégeage » de certains distributeurs automatiques de billets à l'aide d'une micro-caméra et d'une goulotte lectrice de pistes magnétiques. Ce type d'escroquerie est souvent constaté sur Paris et dans sa région mais aussi en province.

- **Ne prêtez jamais votre carte bancaire**
- **Ne communiquez à personne son code confidentiel et ne l'écrivez pas sur des papiers personnels susceptibles d'être rangés avec votre carte bancaire.**
- **Ne jetez pas les facturettes de distributeurs de billets de banque, ni celles qui témoignent de tout règlement par carte bancaire.**
 - **Notez en lieu sûr les 16 chiffres de votre carte bancaire, la date d'expiration**
 - **Ayez toujours avec vous le numéro d'appel du centre d'opposition.**
 - **Votre carte est fragile, elle peut être détériorée ou démagnétisée, prenez-en soin.**

Il est à noter qu'une personne dépossédée de sa carte bancaire et de son code confidentiel est indemnisée, après avoir fait opposition, pour toute transaction effectuée à son insu. S'il est fait frauduleusement usage des seules coordonnées de sa carte bancaire sans que celle-ci lui ait dérobée, le propriétaire de la carte est indemnisé dès lors qu'il conteste la transaction.

En cas d'utilisation frauduleuse d'une carte bancaire dans un commerce, le paiement est garanti pour le commerçant à hauteur de 90 €.

En cas de perte ou de vol de votre carte bancaire

Composez le 0892 705 705 (0,34 € la minute)

Sauf pour carte American Express : 01 47 77 72 00

FAITES APPEL LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE A LA :



 **17**

ou le numéro d'urgence 112 depuis un portable (Appels gratuits)